...et à Neuchâtel

Autor(en): **E.P.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **28 (1940)**

Heft 567

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-263718

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

n'auront pas l'idée de vérifier les textes que M. Chapuisat, pourtant rapporteur *en faveur* du suffrage féminin en 1921, était au contraire un anti-suffragiste, cela en citant un extrait, dépouillé de son contexte, de son rapport d'alors; relevons l'étonnement un peu naïf que nous n'ayons pas réussi encore à obtenir des Chambres fédérales qu'elles discutent les motions qui dorment dans les cartons du Palais fédéral, comme si, lorsque l'on n'exerce aucune influence au Parlement, parce que l'on n'est pas électrice, ces choses-là s'obtiennent d'un coup d'éventail !... et c'est tout.

C'est tout.

Et c'est peu. Et pourtant, c'est en cela que se résume toute l'opposition qui nous est faite.

E. Gd.

...et à Neuchâtel

Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion relative au suffrage féminin en matière communale a paru le 12 avril. Il fait l'historique de la question, rappelle les arguments émis par le Conseil d'Etat contre le vote des femmes en 1919, le rejet par les électeurs de cette réforme, « qui n'était pas mûre ».

Puis il fait état des réponses que les communes ont données, pendant l'hiver 1938-39, à sa consultation sur le vote communal, mitigé par l'option locale, réponses « en grande majorité négatives ». Toutefois il oublie que les populations additionnées des communes favorables en principe donneraient une majorité de votants.

Vient ensuite, naturellement, l'argument que « les femmes n'en veulent pas ». Puis, la crainte que cette réforme n'ait « des répercussions d'ordre économique et social au détriment des employés et ouvriers du sexe masculin auxquels les occasions de travail manquent encore trop souvent... « On peut aussi se demander s'il se justifie vraiment, parce que la guerre est déclarée et que des mesures extraordinaires ont dû être arrêtées, d'entreprendre sur le terrain électoral et politique une réforme de nature à créer un état de choses peu conforme à nos habitudes et à nos traditions ? »

...« Puis on peut craindre que la femme, en prenant part à la vie politique et aux luttes communales, ne perde de son autorité morale, de son prestige, de son influence, de son charme aussi ».

Conclusion: « Il n'y a pas lieu d'introduire dans la Constitution neuchâteloise le principe du vote accordé aux femmes en matière communale ».

La parole est maintenant au Grand Conseil, qui se réunira le 20 Mai. E. P.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance s'est réuni le 5 avril, à Berne, sous la présidence de Mlle Nef. La gravité de la situation actuelle pose constamment devant le Comité des problèmes économiques et moraux, qui demandent des études approfondies et des solutions rapides: aussi la tâche de la présidente s'est-elle considérablement accrue.

Dès le début de l'année, le Bureau a adressé aux Chambres fédérales quatre pétitions et requêtes sur les sujets suivants: 1. lettre au sujet de l'imposition des boissons alcooliques et des articles de luxe, qu'a publiée le précédent numéro du *Mouvement* ; 2. lettre demandant l'application dans un bref délai de la loi sur le travail à domicile; 3. lettre appuyant la modification à la loi sur le cautionnement, dont il a été également parlé dans ce journal ; 4. lettre au sujet du projet de loi imposant les célibataires : l'Alliance a demandé à cet égard que les célibataires ayant charge de famille soient exonérées d'une partie de cet impôt.

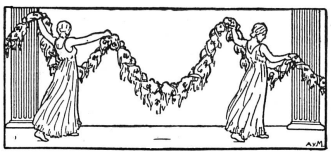
Le travail des Commissions s'est poursuivi activement. La Commission d'éducation a organisé avec succès deux « Journées éducatives », l'une à Neuchâtel, l'autre à Winterthour. La Commission d'hygiène vient de faire paraître quatre courtes brochures en allemand et en français destinées à être distribuées aux jeunes filles (les deux brochures en français : *Jeune fille moderne et femme de demain*, et *Trois jeunes filles* sont en vente au Secrétariat du Cartel romand H. S. M., Grand-Pont, 2, Lausanne).

Le Comité s'est aussi préoccupé du problème de la Radio et a étudié les moyens pour obtenir que la Direction de la Radio fasse appel à un plus grand nombre de conférencières capables pouvant traiter des questions d'intérêt féminin. Il a également entendu un rapport détaillé présenté par Mme Schönauer sur l'activité de la Commission fédérale de contrôle des prix: il ressort de ce rapport que la Commission s'efforce d'orienter les consommateurs dans le labyrinthe des questions économiques, mais ne peut guère actuellement prévoir longtemps à l'avance les hausses possibles du prix des denrées.

Mlle Nef a exprimé sa joie pour le bel élan avec lequel a été entreprise la campagne de conférences de moralité publique: l'Alliance, la Ligue des Femmes catholiques et la *Frauenhilfe* travaillent en étroite collaboration et avec le même souci d'élever le niveau moral et spirituel des femmes et des jeunes filles de notre pays. On sait qu'en Suisse romande, cette campagne a été entreprise dans le même esprit par le Cartel d'Hygiène sociale et morale, et les résultats en sont fort encourageants.

Enfin un long échange de vues a encore eu lieu au sujet du Service complémentaire féminin, sur lequel le *Mouvement* a déjà fourni et fournit encore de si nombreux renseignements à ses lectrices que nous n'y reviendrons pas ici.

M. Gt.



A travers les Sociétés

Service domestique.

En résumant ce rapport de la 6me année d'existence de l'Association suisse pour le Service domestique, nous constatons d'une part que son activité a été grandissante.

Le rappel dans leur patrie des employées de maison de nationalité étrangère a intensifié le travail qui vise à former un nombre de plus en plus considérable de jeunes filles suisses pour leur emploi dans le service domestique, et à répandre toujours davantage dans le public des notions saines sur ce qui touche à cette profession.

Forcément, la guerre a amené, à cet égard comme à beaucoup d'autres, des modifications regrettables — disons plutôt, des restrictions, en sorte que, par raison d'économie, il arrive que la demande maintenant, dépasse l'offre. C'est le renversement de la situation existante durant bien des années.

Succès de l'exposition ménagère (« Maison du service domestique » à l'Exposition nationale), très nombreux articles et conférences, rapports avec les autres sociétés et les associations cantonales, etc. — telle une partie de tout ce qui a occupé et préoccupé l'Association pendant le dernier exercice.

Par le rapport sur l'activité du Secrétariat romand, on apprend que jusqu'à la mobilisation, l'apprentissage ménager a joui d'un renouveau d'intérêt dans les cantons romands. Cet apprentissage y est désormais reconnu officiellement, mais cela ne veut nullement dire que la tâche des commissions cantonales soit terminée pour cela. A Genève par exemple, une campagne de propagande très active avait été décidée par la Commission genevoise pour le service ménager, malheureusement, elle a été entravée par les circonstances, mais on compte la recommencer ce printemps. Dans les autres cantons romands, diverses mesures utiles ont été prises.

Le rappel des employées de maison allemandes a été moins sensible que dans la Suisse alémanique, cependant, beaucoup de ménages ont réduit leur personnel.

Toutes les occasions ont été saisies pour faire mieux connaître le contrat-type de travail en vigueur dans le canton de Genève. Une grande partie de l'activité du Secrétariat romand a été déployée en faveur du Centre d'organisation ménagère et de l'Institut ménager de Genève. Des démarches ont aussi été entreprises avec succès en vue d'un accord entre le Centre et diverses sociétés en vue de l'assurance-maladie et accidents des employées. M.-L. P.

Vacances pour mères de famille.

Le Comité qui s'occupe avec dévouement à Genève de cette œuvre si utile vient de présenter son rapport pour l'exercice 1939: 70 mères de famille, soit 67 Suisses et 3 étrangères ont pu profiter chacune de 15 jours de repos et de détente. Les frais de chacun de ces séjours, voyage compris, représentent à peu près une moyenne de 42 fr. par personne. Rappelons que toute bénéficiaire est tenue de payer une finance d'un franc la première année, de 5 fr. la deuxième et de 7 fr. la troisième.

Ces vacances, qui ont lieu généralement au pied du Jura vaudois, peuvent être prises de mai à octobre. Le Comité fournit à la bénéficiaire, chaque fois que cela est nécessaire, une remplaçante généralement bénévole, qui s'occupe du ménage et des enfants. Les vacances sont accordées, après inscription, enquête, et visite médicale à toute mère de famille, sans distinction de nationalité ou de religion. Les étrangères toutefois doivent, pour en bénéficier, être établies à Genève depuis cinq ans. X.

Femmes finlandaises au service de leur pays.

Il y avait foule au local de l'Union des Femmes de Genève, en ce deuxième samedi d'avril, pour entendre Mme Muller-Polom, une Finlandaise devenue Suisse par son mariage, parler de l'œuvre des femmes dans son héroïque pays. S'exprimant en un français impeccable, la conférencière a véritablement subjugé son auditoire.

Les vaillantes *Lottas*, filles spirituelles de la célèbre cantinière du début de ce siècle, dont elles ont emprunté le nom, et les *Marthas*, qui se consacrent avec ardeur et dévouement à un service plus spécialement féminin et pratique, ont ainsi vécu devant nos yeux comme jamais. En Finlande où, en raison du colossal voisin, il a toujours fallu être sur le qui-vive, avec la guerre à l'état endémique, la bravoure, l'endurance à toute épreuve se sont développées, comme peut-être nulle part ailleurs, chez les femmes aussi bien que chez les hommes.

A ce beau calme résolu, il convient d'ajouter la foi — une foi inébranlable. Ce courage invincible, ce simple et entier dévouement, cette foi se reflétaient si vivement dans toutes les paroles de Mme Muller que l'heure émouvante qu'elle consacra à nous peindre ses compatriotes demeurera inoubliable. M.-L. P.

Institut des ministères féminins (Genève).

Malgré les temps troublés que nous traversons, l'Institut des Ministères Féminins continue son activité. Dans un monde où semblent s'écrouler tant de valeurs spirituelles n'est-il pas, en effet, plus nécessaire que jamais de former des travailleuses capables de construire ? C'est ce que ressentirent les participants à l'Assemblée générale de l'I. M. F. en entendant deux anciennes élèves parler de leur travail : Mlle Claire Bornand, infirmière mobilisée, raconta avec simplicité comment elle s'efforce de mettre son christianisme en action dans son attitude envers ses malades. Mlle Antoinette Borle, auxiliaire de paroisse à St.-Gervais (Genève), fit un tableau de sa journée de travail dans laquelle, outre les activités de jeunesse, les visites tiennent une grande place. Sa conclusion: « le désordre social est la conséquence du désordre qui règne dans les âmes » n'est-elle pas frappante de vérité psychologique ?

Mme Paillard communiqua ensuite les nouvelles de plusieurs Pastourelles exerçant leur ministère à l'étranger. En fin de séance le diplôme de l'Institut fut remis à Mme Fauconnet-Piguet, Mlles O. Darier, G. Dumuid et G. Pahud. R. B.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

Carnet de la Quinzaine

Dimanche 28 avril:

Morges : Association des « Marcelines », anciennes élèves de l'Ecole d'agriculture. Assemblée annuelle, 10 h. 45: *Questions d'aviculture*, par Mlle Badoux, maîtresse ménagère. — *Notre attitude en face des événements actuels*, par M. du Pasquier, directeur du collège de Montreux.

Samedi 4 mai:

Genève: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont. Assemblée générale annuelle. Ordre du jour : Rapports du Comité, de la trésorière, des différents groupes d'activité de l'Union. — *Le Cartel des Associations en faveur des enfants victimes de la guerre*, causerie par Mlle J. M. de Morsier, secrétaire générale de l'Union internationale de Secours aux enfants.

Jeudi 9 mai:

Lausanne: Commission d'éducation de l'Alliance de Sociétés féminines suisses. Studio d'émissions radiophoniques, 18 h.: *Figures féminines de notre passé national : Mme de Charrière*, par Mlle M. Evard.

Petit Courrier de nos Lectrices

Henriette à la Rédaction. — *Très intéressée par les détails lamentables que vous avez publiés sur les conditions de vie et les gains d'une concierge, je partage entièrement votre opinion qu'il serait grand temps de s'occuper de cette catégorie de travailleuses — car ainsi que cela a été relevé, ce sont essentiellement des femmes qui pratiquent ce métier. La Ligue sociale d'Acheteurs ne pourrait-elle pas intervenir ?*

Eveline à plusieurs. — *D'autres lectrices ont-elles fait les mêmes expériences que moi sur les conditions de travail des coiffeuses à Genève ? et constaté notamment que les jeunes filles employées dans ces entreprises travaillent souvent 10 heures par jour ? Cela met toujours ma conscience sociale mal à l'aise de devoir, à cause de mes heures de travail professionnel, recourir à leurs services si tard que, souvent, il est près de huit heures du soir quand elles sont libres. L'an dernier, dans une ville du Nord, quand j'ai demandé à 5 h. et demie de l'après-midi si je pouvais me faire immédiatement laver les cheveux, je vous assure que j'ai été rembarrée de belle façon ! Ne serait-pas possible d'introduire des mesures analogues chez nous ?*

The International Suffrage News
(JUS SUFFRAGII)

Nouvelles du mouvement féministe à travers le monde
(Texte anglais et français)
Organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Alliance civique et politique des femmes
Prix de l'abonnement annuel: **6 sh. 5,40 fr. suisses**
2, Plantin House, Wellesley Rd. Ashford (Kent) Angleterre.



La Maison de la Laine
et de tous les tricotages
TRICOTEUSE DE LA MADELEINE
1, rue du Vieux-Collège - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.91
Explications gratuites de Mme V. Renaud

Impr. P. RICHTER, rue Alf.-Vincent, 10

Achetez les timbres-poste du Don National et de la Croix-Rouge

(Timbre de 5 ct. : Monument Winkelried ; timbre de 10 ct.: monument de la bataille de Giornico ; timbre de 20 ct. : monument de la bataille de Calven ; timbre de 30 ct. : monument des Rangiers (1914-1918).

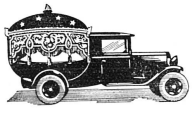
En vente dès maintenant jusqu'au 15 août



SÉRÉ

de lait maigre, pour les personnes digérant difficilement les autres sortes de fromages.

Le pot : 0.20 cts. **LAITERIES RÉUNIES**



POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES
de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er
Téléphone : 4.32.85 (permanent)
EN CAS DE DÉCÈS s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES